



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27/09/ 2023
Début : 18h31 / fin : 19h20

Date de convocation : 21/09/2023

Nombre de conseillers : 23

Présents : 16

Nombre de votants : 22

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guillaume CHAHVERDI Pouvoir à C. VENTURINO-GABELLE
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER	Sébastien LEDESMA Pouvoir à J. CUCCHI
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI Pouvoir à P. FABRE	Monique ANANOU	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Candice ROSELLINI Pouvoir à A. VAURY	Corinne BADOUX	Daniel VIRGIL
André APARICIO Pouvoir à M. SARDOU	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN Pouvoir à D. GERVASONI
Laurent MICHEL Absent	Magali SARDOU	

Secrétariat Général

1. Approbation du procès-verbal du 26 juillet 2023
 Vote : Pour : 18 Contre : Abstention : 2 : M. SARDOU et D. GERVASONI + 2 pouvoirs
2. Election du secrétaire de séance :
 Vote : Pour : 22 Contre : Abstention :
3. Adhésion à la fédération des villes françaises oléicoles
Attachée à son passé, présent et futur oléicole, la commune souhaite entrer dans le réseau de la fédération des villes françaises oléicoles pour promouvoir l'image de cette production sur le territoire
 Vote : Pour : 22 Contre : Abstention :
4. Convention ramassage des olives sur parcelles municipales - Coopérative de l'olivade
La commune souhaite faire bénéficier de la production de ses nombreux oliviers municipaux à la coopérative barjolaise. Une partie de la production d'huile d'olive émanant de ce ramassage sera rétrocédée à la commune.
 Vote : Pour : 22 Contre : Abstention :

Service Finances

1. Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale
Dans les communes classées dans les zones géographiques mentionnées au 1 de l'article 232, le conseil municipal peut, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis, majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part lui revenant de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés
 Vote : Pour : 22 Contre : Abstention :

Service Ressources Humaines

1- Convention partenariat référent déontologie élus– CDG 83

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale prévoit que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte (de l'élu local) » (L. 1111-1-1 CGCT).

Vote : Pour : 22 Contre : Abstention :

2- Convention partenariat référent ACFI (Agent Chargé de la Fonction d'Inspection) – CDG 83

Par cette convention, le CDG83 pourra réaliser des interventions au sein des collectivités pour assurer le rôle d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) et notamment contrôler les conditions d'application des règles définies dans le Code du travail et proposer des mesures d'amélioration, suggérer des mesures immédiates en cas de danger grave et imminent...

Vote : Pour : 22 Contre : Abstention :

3- Charte informatique de la collectivité

Dans la cadre de la RGPD, dans un but de transparence à l'égard des utilisateurs, de promotion d'une utilisation loyale, responsable et sécurisée du système d'information, la présente charte pose les règles relatives à l'utilisation des ressources et données.

Vote : Pour : 22 Contre : Abstention :

4- Création de poste « ferronnier, agent polyvalent d'entretien et tous corps de métier »

Dans le cadre du renforcement du service technique en compétences, il est proposé d'ouvrir un poste de « ferronnier, agent polyvalent d'entretien et tous corps de métier »

Vote : Pour : 20 Contre : Abstention : 1 : D. GERVASONI + 1 pouvoir

SIGNATURE DE LA SECRETAIRE DE SEANCE :



STEPHANIE GOUDAL ORIONE

SIGNATURE DE MADAME LA MAIRE :



CATHY VENTURINO-GABELLE